



Les questions autour de la Caf Académie

1/ La Caf Académie ?

Quelles seront les modalités d'accès aux ressources documentaires ?

Les ressources documentaires sont proposées sous différents formats sur le site partenaires : tutoriels, fiches pratiques, kits partenaires, replays de webinaires, flash info partenaires et offre de formation.

Qu'entendez-vous par espace ressource à disposition des partenaires ?

La ressource documentaire, la mise à disposition de salles de réunion (formations) et stands pour organiser réunions, ateliers, formations ou actions partenariales

Comment la Caf Académie compte-t-elle faciliter l'accès aux temps de formation (horaires, présentiel, distanciel) ?

Une offre flexible, hybride et accessible, conçue pour s'adapter aux contraintes des acteurs de terrain.

Un espace numérique dédié aux partages d'expériences sera-t-il créé ?

La gestion d'un espace numérique de partage d'expériences n'est pas envisagée à cet instant au regard de la charge de gestion associée.

Est-ce que la Caf Académie prévoit des temps ou des outils spécifiques pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur CTG ?

La Caf Académie propose des temps d'accompagnement dédiés aux communes, notamment sous forme d'ateliers formatifs (par exemple, un atelier collaboratif sur l'animation d'un groupe de travail CTG animé par E. Roy). Par ailleurs, la Caf du Var participe à l'expérimentation d'un espace collaboratif désormais ouvert aux collectivités — sur convention de partenariat — : l'outil *Coopération*. Accessible aux chargés de coopération, il est conçu pour assurer le suivi opérationnel des plans d'actions des CTG et constitue un véritable outil de travail pour leur pilotage.

Est-ce que ces rencontres seront renouvelées ? A quelle fréquence ?

Un objectif de récurrence trimestrielle est fixé, mais il pourra être ajusté en fonction des besoins exprimés ou constatés, ainsi que des moyens disponibles de la Caf.

2/ Les types et thématiques de formation ou de temps de co-construction ?

Quels types de formations, d'ateliers ou de temps de co-construction souhaitez-vous proposer ou envisager concrètement dans le cadre de cette académie ?

Des formations pourraient être envisagées à différents niveaux :

- à destination des collaborateurs des partenaires,
- à destination des publics accompagnés,
- ainsi qu'auprès des agents de la Caf,

dans une logique de partage d'expertises et de montée en compétences collective.

Quels types d'atelier de co-construction :

- Ateliers d'idéation : faire émerger de nouvelles idées et solutions adaptées aux besoins des publics
- Ateliers de diagnostic / évaluation : partager les constats terrain et identifier les besoins prioritaires
- Groupes de travail thématiques : construire des actions concrètes par thématique (jeunesse, logement, accès aux droits...)
- Partage de bonnes pratiques : échanges entre partenaires et Caf pour améliorer les pratiques existantes
- Prototypage et expérimentation : tester de nouvelles actions ou outils en lien avec les besoins des territoires

Quel type de formations souhaitez-vous proposer ?

- des formations structurées, incluant les formations socles accessibles via les ressources partenaires ;
- des focus thématiques réguliers, en lien avec les évolutions législatives ;
- la possibilité de solliciter des formations spécifiques, adaptées aux besoins identifiés.

Les thématiques concernées portent notamment sur l'accès aux démarches, l'utilisation du site partenaires de la Caf du Var, les bailleurs, les tuteurs, etc. Des ateliers sont également animés par le service AFAS de la MCP, côté GDAP.

Pouvons mettre en avant l'agenda des partenaires "SOLIGUIDE" ?

Le lien vers l'outil Soliguide a été ajouté sur les [pages locales du caf.fr de la Caf du Var](#) et sur le [site partenaires](#) de la Caf du Var.

Quels seront les thèmes prioritaires de formation proposés en par la caf académie en 2026 ?

Ils s'adaptent en permanence en fonction des besoins recensés auprès des usagers et des partenaires. Cette approche dynamique permet de rester au plus près des réalités du terrain et d'ajuster les actions en conséquence. Parmi les thèmes déjà identifiés :

- L'accompagnement des usagers dans leurs démarches sur caf.fr, avec un objectif clair : les rendre plus autonomes. Il s'agit de les guider pas à pas, de leur donner les clés pour qu'ils puissent, à terme, réaliser leurs démarches.
- Les formations avec et auprès des partenaires : la Caf du Var, dans le cadre des conventions partenariales, accompagne et forme les partenaires sur l'offre de service Caf, les outils à disposition, le RIAS et les modalités de contact.
- Le soutien aux tuteurs physiques, notamment pour les aider à créer leur compte sur caf.fr et à naviguer sur la plateforme. Beaucoup de tuteurs ont besoin d'un coup de pouce pour maîtriser ces outils.

Ces thèmes reflètent notre volonté de simplifier l'accès aux droits et de renforcer l'autonomie de tous, usagers comme professionnels.

Proposition, co-construction ou accompagnement formatif pour les acteurs éducatifs des territoires ?

Cette dimension s'inscrit pleinement dans l'ambition portée par la Caf Académie, qui vise à soutenir la montée en compétences des partenaires et à favoriser une dynamique collaborative au service des projets de territoire. Les démarches de co-construction, en lien avec les besoins identifiés localement, constituent en effet un axe de réflexion important pour enrichir l'offre d'accompagnement proposée aux acteurs éducatifs.

Des formations spécifiques seront-elles mises en place à l'intention des bénévoles administrateurs, afin de leur permettre de maîtriser les exigences liées à la constitution des dossiers de demandes de subventions, à la rédaction de leurs bilans, et ce dans le respect des calendriers imposés ?

Pour cet accompagnement, les partenaires peuvent s'orienter vers Guid'Asso qui a cette mission d'accompagnement et de formation des bénévoles. Le SDJES labélise des partenaires pour endosser cette fonction sur l'ensemble du territoire. De plus, le SDJES pilote également le Fonds Départemental dédié à la Vie Associative (FDVA) qui permet notamment de soutenir le financement de formations à destination des administrateurs.

Dans le cadre des missions de la Caf, nous avons pu soutenir des structures d'Animation de la vie sociale sur ce champ par le biais de soutien sur le bonus AVS, ou d'un appui par le Dispositif Local d'Accompagnement.

3/ Les porteurs de formations ?

Est-ce que cet espace ressources sera aussi le moyen pour nous pourquoi pas d'apporter nos formations aux agents de la Caf (je pense par exemple à la thématique de la santé mentale des publics en précarité où nous pouvons grâce à notre expertise mutualiser nos connaissances) ?

Oui, c'est une perspective pleinement envisageable. La Caf Académie est conçue comme un espace de co-construction et de partage d'expertises. Elle vise à favoriser la mutualisation des connaissances entre la Caf et ses partenaires. Dans ce cadre, la possibilité pour des partenaires de proposer des formations à destination des agents Caf s'inscrit totalement dans la logique du dispositif. Cela participe à une ambition commune : enrichir les compétences de chacun et améliorer collectivement le service rendu aux publics.

Le porteur de ces formations serait-il obligatoirement la Caf du Var ?

La Caf Académie repose sur un modèle ouvert, où la Caf est facilitatrice, mais où les partenaires peuvent également être contributeurs et acteurs des formations.

Quelles sont les modalités pour qu'un organisme de formation puisse utiliser les espaces de la Caf Académie pour ses propres actions ou projets collaboratifs ?

Les espaces de la Caf Académie ne sont pas mobilisables pour les actions internes d'un organisme de formation. Les modalités détaillées figurent dans le dépliant.

4/ Les modalités ?

Comment les associations partenaires pourront-elles proposer ou co-construire des temps de formation au sein de la Caf Académie ?

Directement sur le site partenaires, dans la rubrique *Offre d'accompagnement – Formations*, vous avez la possibilité de demander ou de proposer une formation.

Quelles sont les modalités d'utilisation des espaces (conditions, calendrier, priorités) ?

Il est possible de bénéficier de la mise à disposition de salles de réunion (pour des formations) ainsi que de stands pour organiser des réunions, ateliers, formations ou actions partenariales. Il n'existe pas de priorité d'accès : seule une anticipation suffisante de la réservation est nécessaire.

Le dépliant est disponible sur le site partenaires.

Quels seront les critères ou modalités d'accès aux espaces et ressources de la Caf Académie pour les partenaires souhaitant organiser des actions, mutualiser des pratiques ou valoriser des projets menés auprès des publics de la Caf ?

La réponse est identique à celle apportée à la question précédente.

5/ Les indicateurs et retours d'expérience ?

Quels indicateurs ou retours d'expérience permettront d'évaluer l'impact réel de la Caf Académie sur la qualité des actions partenariales et l'accompagnement des usagers ?

- **Indicateurs quantitatifs** : taux de participation aux actions.
- **Indicateurs qualitatifs** : niveau de satisfaction recueilli via le baromètre partenaires.
- **Retours d'expérience terrain** : bilans des ateliers.
- **Amélioration continue** : revues partenariales annuelles.

Comment la Caf Académie pourra-t-elle concrètement renforcer la coopération entre les partenaires de terrain et la Caf afin de mieux répondre aux besoins émergents des publics ?

La Caf Académie constitue un levier opérationnel, en favorisant une approche plus coordonnée, réactive et partagée face aux besoins des publics par :

- Le partage de connaissances et de pratiques
- Le développement des compétences des partenaires
- Une meilleure lisibilité des dispositifs et des orientations Caf
- Un renforcement du travail en réseau
- Une capacité d'adaptation accrue aux besoins émergents



Les autres questions

1/ Accès aux droits

Comment est calculé le montant de l'Allocation logement et quelle année est prise en compte pour le calcul ?

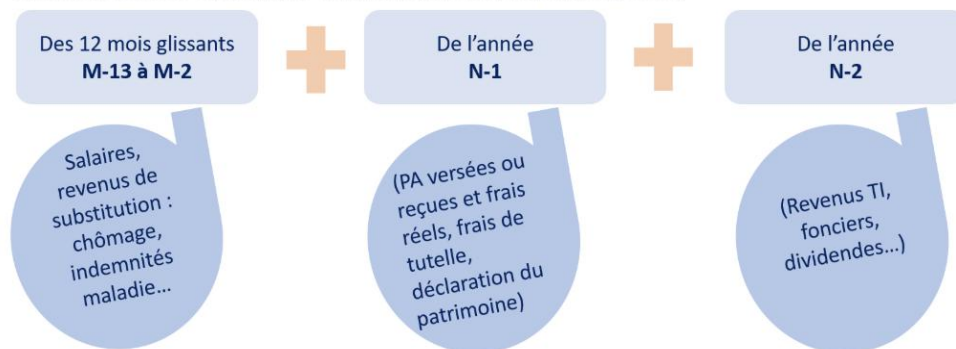
L'aide personnelle au logement 2026 est calculée à partir de plusieurs éléments :

- situation familiale et professionnelle,
- les ressources (M-13 à M-2) DRM (salaires, retraite, chômage, IJ maladie...)
- les ressources 2025 (les pensions alimentaires versées et perçues, les frais réels et les frais de tutelle)
- les ressources 2024 (revenus ETI, fonciers, déficit professionnelle, revenus des valeurs et capitaux mobiliers...)
- le nombre de personnes à charge,
- la nature et lieu du logement qu'il occupe,
- le montant du loyer.

Tout changement de situation peut entraîner un nouveau calcul, à la hausse ou à la baisse, de l'allocation logement. Il est donc important de nous signaler sans tarder tout changement de situation familiale et professionnelle. L'allocataire peut faire cette démarche directement dans l'espace Mon Compte du site caf.fr.

Les aides personnelles au logement sont calculées « sur une base ressources » annuelle, lissée sur 12 mois glissants et **actualisée tous les trimestres**.

Cette base ressources est déterminée en fonction des ressources perçues au cours :



Quel revenu doit-on déclarer pour les apprentis ? Car lorsque l'on renseigne le montant du salaire dans la ligne des revenus, le statut d'apprenti n'est pas reconnu et donc le montant de l'allocation logement n'est pas le même ?

Dans le cadre de leurs études, les apprentis et stagiaires bénéficient d'une exonération fiscale par année civile sur une fraction de leurs revenus. Le Dm ne tient compte des revenus des apprentis et stagiaires qu'au-delà de cette exonération.

Par conséquent, seuls seront restitués dans le Dm les revenus à prendre en compte, après l'exonération.

1/ Accès aux droits

Les bourses d'études (délivrées par le CROUS ou la Région) doivent-elles être déclarées à la Caf ?

Non.

Sur quels critères sont calculées les aides pour les étudiants français (revenus des parents, la bourse, l'éloignement...) ?

Tant que l'étudiant conserve son statut étudiant, les aides au logement sont calculées sur la base d'un forfait qui prend en compte : la situation familiale, le nombre de personnes à charge, la nature et la localisation du logement, le montant du loyer et le statut de boursier.

Un étudiant de moins de 21 ans, sans enfant, au quotient inférieur à 1000, bénéficiant de l'Aide au logement, est-il éligible à l'aide aux études supérieures ?

Non selon les conditions mentionnées sur le guide des aides aux familles :

- être parent allocataire avec un enfant étudiant à charge ;
- être étudiant allocataire à titre familial, étudiant orphelins ou placés en famille d'accueil ;
- être parents allocataires Caf du Var et étudiants résidant.

Serait-il possible d'envisager un interlocuteur ou médiateur référent pour les situations complexes, avec lequel nous pourrions échanger afin d'optimiser l'accompagnement des usagers, notamment lorsque les plateformes n'ont pas accès aux informations nécessaires ?

Pour accéder aux différents canaux de contact mis à votre disposition, vous pouvez consulter les kits partenaires disponibles sur le portail partenaires de la Caf du Var.

Pour aider les professionnels qui sont contraints d'aller de plateforme en plateforme pour actualiser leurs connaissances, existera-t'il une plateforme unique d'actualisation des droits pour les usagers ?

La mise en place d'une plateforme unique relève de la compétence de l'État.

2/ Stratégie partenariale et services aux familles

Quel partenariat CTG, associations, élus, enseignants ?

Au sein des CTG, tous les acteurs du territoire peuvent être conviés dans la co-construction du diagnostic de territoire et du plan d'actions de la CTG. Celles-ci sont déjà très ouvertes sur les territoires rassemblant élus, acteurs opérationnels des collectivités et des associations. Sur le volet éducatif, les CTG s'inscrivent aussi dans le travail autour du projet éducatif de territoire rassemblant Directeurs d'école, enseignants, acteurs du périscolaires et les parents. Pour vous associer à ces travaux, il faut vous orienter vers le ou les chargés de coopération CTG de votre territoire

Si l'accroissement de la charge administrative est constant depuis plusieurs années, elle prend une courbe exponentielle cette année. Pourrait-on créer un groupe de travail CAF/associations afin d'identifier des axes d'amélioration permettant à la fois de répondre aux exigences de gestion de la CAF tout en optimisant le temps de travail des agents CAF et des personnels associatifs ?

Un retour d'expérience sur la campagne de subvention multi-thématique sous Démarches numériques sera organisé en septembre prochain. VOus pourrez faire part de vos retours dans ce cadre, dans une perspective d'amélioration.

Il existait une appli concernant les partenaires créée en 2022 E-CO VAR qu'est-elle devenue ?

L'application E'Co Var, lancée en 2022 pour favoriser le partage d'initiatives et la collaboration entre partenaires, a depuis été arrêtée. Ce réseau, pensé avec et pour les partenaires, avait pour ambition de favoriser le partage d'initiatives et la collaboration entre partenaires. Malgré cet objectif, la dynamique n'a pas trouvé son rythme, et les usages sont restés limités au fil du temps.

Aujourd'hui, d'autres outils plus souples et collaboratifs, comme les Padlets ou les espaces de travail partagés, répondent davantage aux besoins d'échanges entre acteurs locaux. Dans ce contexte, la Caf du Var a fait le choix de mettre fin à la prestation et à l'hébergement du site. Une communication a été faite en ce sens courant 2025.

La Caf prévoit-elle un accompagnement spécifique et individualisé pour aider les structures à s'inscrire dans les dynamiques territoriales et à construire, avec les partenaires locaux, une offre de services adaptée aux besoins de leur territoire ?

Cette démarche est inscrite dans le renouvellement et l'animation des Conventions Territoriales Globales sur les territoires. Les CTG sont fondées sur le diagnostic co-construit avec les partenaires du territoire (collectivités, associations, services de l'Etat, etc.), qui permet donc de projeter les besoins et les offres de services aux familles à proposer/construire sur le territoire.

Dans une logique de complémentarité des actions et de couverture des territoires mais aussi de cofinancements, peut-on organiser de manière plus technique des instances de dialogue entre les associations porteuses et les institutions pour créer des conventions pluriannuelles bien bordées et claires pour tous (opérationnalité, financement, géographie, compétences) ?

La démarche de co-construction des actions en complémentarité est déjà engagée via les CTG sur les territoires, sur lesquelles nous vous invitons à vous associer. Sur le travail multi-partenarial au niveau institutionnel, ce questionnement peut être porté auprès des membres du Schéma Départemental des Services aux Familles. Enfin, la Caf du Var a expérimenté des conventions départementales avec certains acteurs oeuvrant sur l'intégralité du territoire.

Quelles sont les perspectives à venir pour les EVS, face à l'évolution de notre environnement, de notre société, et de nouvelles attentes de la Caf ... ?

Les perspectives pour les EVS, c'est d'abord un renforcement de leur rôle face aux grandes évolutions de la société. Ils sont clairement identifiés comme des acteurs de proximité pour accompagner les habitants sur les transitions actuelles : citoyenne, numérique, écologique et démographique. Ensuite, on attend un vrai changement de posture, avec une participation beaucoup plus forte des habitants : on n'est plus seulement sur de la fréquentation d'activités, mais sur de la concertation, voire de la co construction des projets et de la gouvernance. Les modalités d'intervention évoluent aussi, avec une logique plus proactive : développer l'aller vers, les actions hors les murs, et renforcer la fonction accueil pour aller toucher les publics les plus éloignés. Enfin, les EVS s'inscrivent dans un cadre plus structuré, avec un projet social et familial de territoire, une exigence d'évaluation continue et une meilleure articulation avec les partenaires, mais en gardant une adaptation à leurs moyens et à leur réalité locale.

En résumé : des EVS plus engagés, plus participatifs et plus visibles, avec un rôle renforcé dans la réponse aux enjeux des territoires.

Un EVS qui a peu de salarié(e)s, offre la possibilité aux habitants, familles... de trouver leur place au sein de la structure après un accompagnement, cela sera-t'il toujours possible, un EVS peut être complémentaire à un centre social, dans un secteur (quartier, territoire rural, pouvons-nous parler de l'importance grandissante de faire réseau sur les territoires en s'appuyant sur l'aller vers, avec et pour les habitants en secteur rural notamment ?

Les Espaces de Vie Sociale (EVS) ont pour mission d'offrir un espace d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les habitants et les familles, quel que soit leur nombre de salariés. Cette mission reste inchangée et est même renforcée par les nouvelles orientations de la CNAF. Les EVS doivent continuer à permettre aux habitants de trouver leur place au sein de la structure, en favorisant leur autonomie et leur participation à la vie sociale.

Les EVS et les centres sociaux sont complémentaires et peuvent coexister sur un même territoire. Les EVS peuvent apporter une réponse adaptée à des besoins spécifiques, notamment dans des secteurs où la densité de population est moindre ou où les besoins des habitants diffèrent de ceux couverts par les centres sociaux. Cette complémentarité permet de couvrir l'ensemble des besoins des territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux.

La nouvelle circulaire AVS insiste sur l'importance de faire réseau sur les territoires, en s'appuyant sur l'aller vers avec et pour les habitants. En secteur rural, cette approche est particulièrement pertinente pour toucher les populations les plus éloignées des structures traditionnelles. Les EVS peuvent jouer un rôle clé dans cette dynamique en facilitant les liens entre les habitants, les acteurs locaux et les institutions.

En résumé, les EVS continueront à offrir un accompagnement aux habitants et aux familles, même avec peu de salariés. Ils restent complémentaires aux centres sociaux et jouent un rôle essentiel dans la dynamique territoriale, notamment en secteur rural. L'approche de l'aller vers et la création de réseaux sont des leviers importants pour renforcer l'inclusion sociale sur les territoires.

Evaluation qualitative des accueils de loisirs ?

Cette question relève d'un champ plus large que celui spécifiquement dédié à la Caf Académie. Néanmoins, les échanges de pratiques, les retours d'expérience et les démarches d'amélioration continue des actions éducatives pourront utilement nourrir les réflexions autour des contenus et thématiques susceptibles d'être proposés dans ce cadre.

La Cnaf a mis en place la démarche simplifiée alors que les dossiers sont bien plus longs à remplir qu'avant ?

Un retour d'expérience sur la campagne de subvention multi-thématique sous Démarches numériques sera organisé en septembre prochain. Vous pourrez faire part de vos retours dans ce cadre, dans une perspective d'amélioration.

Si l'accroissement de la charge administrative est constant depuis plusieurs années, elle prend une courbe exponentielle cette année. Pourrait-on créer un groupe de travail Caf/associations afin d'identifier des axes d'amélioration permettant à la fois de répondre aux exigences de gestion de la Caf tout en optimisant le temps de travail des agents Caf et des personnels associatifs ?

La direction de la Caf du Var entend les difficultés exprimées par plusieurs partenaires de l'action sociale face à l'évolution des démarches liées aux demandes de financement et aux modalités de justification des actions soutenues.

La production de bilans, de pièces justificatives ou d'éléments permettant de retracer les dépenses engagées représente une charge supplémentaire pour des structures déjà fortement mobilisées au service des familles. Nos équipes sont également impactées, avec des procédures d'instruction et de suivi devenues plus complexes dans le cadre des obligations de contrôle et de sécurisation des financements publics.

Ces évolutions s'inscrivent toutefois dans une responsabilité collective que nous partageons : garantir la bonne utilisation des fonds publics, sécuriser durablement les moyens consacrés aux services aux familles et être en capacité de démontrer concrètement l'utilité et l'impact des actions soutenues.

La Caf du Var souhaite aborder cette étape dans une logique de dialogue et d'accompagnement, avec l'ambition de construire collectivement des modalités adaptées, soutenables et comprises par l'ensemble des acteurs engagés au service des familles. Dans cette dynamique, nos équipes restent pleinement mobilisées et disponibles pour accompagner les partenaires au plus près de leurs besoins.

La survie des associations fasse aux restrictions budgétaires de l'Etat alors que nos activités ont commencé depuis janvier et que nous ne savons toujours pas ?

Les crédits politique de la ville ne sont pas débloqués au niveau de l'Etat. Malheureusement, la Caf ne peut combler dans l'attente du déblocage des fonds qui appartiennent à l'Etat.

Le mode de calcul du financement d'un poste inclusion/handicap incite au contraire à l'exclusion des enfants porteurs de handicap au sein de l'ALSH. La CAF du Var peut-elle faire remonter ce dysfonctionnement au niveau national ?

La Caf du Var est pleinement engagée en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap en ALSH.

Le financement du poste de coordination inclusion/handicap constitue un soutien concret aux gestionnaires pour structurer l'accueil, accompagner les équipes et renforcer le lien avec les familles, indépendamment du nombre d'enfants accueillis.

Ce dispositif est complété par le bonus inclusion handicap de la CNAF, destiné à prendre en compte les besoins supplémentaires liés à l'accueil d'enfants bénéficiaires de l'AAEH. Ces aides ont donc vocation à favoriser l'inclusion et non à la limiter.

Le mécanisme de plafonnement répond à un principe d'équilibre et de bonne gestion des financements publics, dans une logique de complémentarité des dispositifs. Ceci afin de garantir un soutien pérenne à l'ensemble des structures.

Les Caf partagent régulièrement avec la Cnaf les retours de terrain des partenaires. À ce titre, le bonus inclusion handicap constitue déjà une politique nationale particulièrement volontariste en faveur de l'accueil inclusif en milieu ordinaire.

Au-delà de ces financements, la Caf du Var s'engage également via des actions de formation et d'appui aux équipes, pour accompagner concrètement les professionnels afin de sécuriser un accueil inclusif de qualité, conformément aux obligations réglementaires en matière de non-discrimination.

L'objectif global est de rendre possible un accueil inclusif, sécurisé et de qualité pour tous les enfants.

L'ambition partagée est claire : permettre à chaque enfant de trouver sa place en accueil de loisirs, dans des conditions adaptées et bienveillantes.